

Sport et handicap : le site « Mon Parcours Handicap » s'enrichit d'une nouvelle rubrique dédiée à la pratique du sport

Paris, le 3 septembre 2024 - Si 90 % des personnes en situation de handicap pensent qu'il est essentiel ou important de pratiquer une activité physique et sportive, seuls 47 % pratiquent régulièrement une activité sportive¹. Parmi les personnes qui déclarent ne pas pratiquer de sport, près de la moitié attribuent cette absence à une cause liée à leur handicap et 25 % au manque d'informations².

Avec sa nouvelle rubrique intitulée « Sport », « Mon Parcours Handicap » (<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>) entend lever ce frein en améliorant l'information des personnes en situation de handicap sur la pratique sportive.

La création de cette rubrique s'inscrit dans le prolongement des mesures annoncées le 23 mai 2023, lors de [l'atelier d'Impulsion Politique et de Coordination stratégique \(IPCS\) consacré à la pratique sportive des personnes en situation de handicap](#), et vise à simplifier et développer l'accès à la pratique sportive pour ces personnes.

Une trentaine de fiches pratiques et des témoignages inspirants pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur pratique sportive

La [rubrique « Sport »](#) regroupe l'ensemble des informations utiles pour permettre à toute personne en situation de handicap de :

- choisir une activité physique ou un sport ;
- pratiquer une activité physique ou un sport en loisir ;
- pratiquer un sport en compétition ;
- pratiquer un sport sur ordonnance ;
- trouver un lieu de pratique sportive ;
- s'informer sur les aides à la pratique sportive ;
- trouver du matériel adapté ;
- trouver un interlocuteur pour s'informer ou être accompagné.

Plusieurs témoignages viennent enrichir ces contenus, à l'image de celui de **Dimitri Jozwicki**, sprinteur handisport, 4^e aux Jeux Paralympiques de Tokyo, qui explique dans une vidéo la

¹ Injep, *Baromètre national des pratiques sportives*, 2022

² LADAPT, *Enquête sport et handicap*, 2024

manière dont le sport a changé sa vie : « *La pratique handisport, c'est pour moi quelque chose de formidable, parce qu'au-delà de parler de sport de haut niveau, elle permet à tout un chacun de s'épanouir dans une activité physique* », confirme le paralympien, également diplômé d'Etat en ergothérapie. Un focus sur les équipes du centre équestre UCPA de Saint-Maur-des-Fossés illustre quant à lui la capacité d'accueil des personnes en situation de handicap et l'offre sportive adaptée proposée par de nombreuses structures sportives.

Une rubrique co-construite avec des personnes en situation de handicap, des professionnels et des acteurs institutionnels

La conception de la rubrique « Sport », coordonnée par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, a réuni des représentants du Comité paralympique et sportif français (CPSF), de la Fédération française handisport (FFH), de la Fédération française du sport adapté (FFSA), de la Fédération française d'équitation (FFE), de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), de la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Val d'Oise.

Des personnes en situation de handicap, issues de la communauté « [Mon Parcours Handicap](#) », ont également été associées à la création des différents contenus en participant à des tests exploratoires et de compréhension de l'arborescence de la rubrique.

A l'occasion du lancement de la rubrique « Sport », rendez-vous ce mardi 3 septembre à partir de 10h au Club France sur le stand de l'Agefiph, partenaire du site Mon Parcours Handicap, pour une présentation du site officiel.

Informations utiles :

Club France

Grande Halle de La Villette

211 Avenue Jean Jaurès

75019 Paris

Accès au stand de l'Agefiph : sous le péristyle, à gauche en arrivant par la Porte de Pantin.

À propos de Mon Parcours Handicap

Le site monparcourshandicap.gouv.fr est un site du Service public de l'autonomie, piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa) et développé et géré par la Caisse des Dépôts. Il propose des rubriques détaillant différentes étapes du parcours de vie des personnes en situation de handicap avec des informations généralistes, officielles, fiables et actualisées. En 2023, près de 6 millions de personnes ont visité ce site et ses différentes rubriques.

La rubrique « Sport » vient enrichir les rubriques d'information thématiques existantes : aides et démarches, aides techniques, scolarité, études supérieures, formation en alternance, emploi et formation professionnelle, vie intime, consentement et parentalité, prévention des violences. En complément de cette offre d'information, on trouve des vidéos sur les aides, des témoignages, un annuaire, un agenda des événements en lien avec le handicap.

Conçu pour et avec les personnes en situation de handicap, le site leur garantit le plus haut niveau d'accessibilité : possibilité de naviguer avec une synthèse vocale, une plage braille ou au clavier, de personnaliser l'affichage du site, d'accéder à des articles rédigés selon les règles du facile à lire et à comprendre (Falc).

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Sous l'identité du Service public de l'autonomie, elle rassemble les acteurs qui, partout en France, accompagnent, informent, orientent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants sur leurs droits et services.

La CNSA soutient l'autonomie des personnes en contribuant au financement des aides individuelles, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5^e budget de la Sécurité sociale : 1^{er} financeur du soutien à l'autonomie.



À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr



À propos du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (MSJOP) définit les grands objectifs de la politique pour et par le sport de l'État en France. Cet engagement se traduit par le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive, et par le soutien apporté au sport de haut niveau pour favoriser la haute performance. La protection des sportifs, la lutte contre toutes les formes de dérives et de discrimination, la promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif figurent aussi parmi ses missions prioritaires. Le MSJOP veille également à s'assurer de la réussite de l'ensemble des grands événements sportifs accueillis sur notre territoire, à commencer par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Contacts presse

CNSA

Anne-Sophie Détriché

07 86 32 43 68

anne-sophie.detriche@cnsa.fr

Caisse des Dépôts

Anne-Lise Lucas

Tél. : 06 83 78 09 28

anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

Tél. : 01 40 45 97 97 – 06 14 94 23 43

presse@jeunesse-sports.gouv.fr